

COMMUNE DE LANTIGNIÉ (Rhône)

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 4 janvier 2022**

**Présents** : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY – Marie-Odile PELISSIER - Jean-Claude FOUREZ - Joffrey DUBOST - Gilles DUFOUR – Eric REISET - Julie DESCROIX - Bruno JAMBON.

**Excusés** : Cyndie JEAN - Yann BAIMA (pouvoir à Valérie BEAUMONT) – Céline DUMAS - Florence COLLONGE.

**M. DUBOST Joffrey est désigné secrétaire de séance.**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 23/11/2021.

**Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée B n°653 située au Bourg appartenant à Mme Descombes Monique et sur la parcelle cadastrée B n°604 située au Bourg appartenant à M. Nesme Bernard. Signature du devis de l'entreprise Rollet pour les menuiseries du bâtiment école mairie pour 97 368 € TTC et du devis de l'entreprise « L'Art d'y fer » pour la réfection du portail du cimetière pour 4 230 € TTC.

**Prévisions budgétaires 2022**

Il est proposé les projets suivants : Aménagement de l'esplanade Claude Joubert, acquisition d'une tondeuse autoportée en occasion, étude pour la mise en sécurité et étude pour l'augmentation de la capacité de la salle des sports, signalétique et aménagements de sécurité routière, étude sur la réhabilitation du bâtiment du CEP, réalisation du réseau séparatif eaux usées et eaux pluviales dans la partie nord du Bourg, acquisition du garage Guillin...

**Amendes de police**

Il est proposé en vue d'améliorer la sécurité routière et dans le cadre des subventions accordées au titre de la répartition du produit des amendes de police par le Département du Rhône, le renouvellement du marquage de la signalisation au sol au Bourg et des aménagements afin de réduire la vitesse sur le chemin des Mûriers et sur différents lieux de la commune. À voir en prochaine séance.

**Demande de subvention partenariat territorial**

Le Conseil municipal approuve les travaux de changement des menuiseries du bâtiment école situé au centre-village pour un montant prévisionnel de 81 140 € HT et sollicite une subvention au Département du Rhône dans le cadre du partenariat territorial au titre de la performance énergétique et du développement durable.

**Téléphonie numérique**

Monsieur le Maire est autorisé à liquider et mandater la dépense d'investissement pour l'acquisition de l'équipement de téléphonie numérique de la commune pour la somme de 4 260,72 €.

**Études sécurité et accessibilité de la salle des sports**

La salle des sports est classée en ERP de type X de 4<sup>ème</sup> catégorie dont l'effectif maximum autorisé actuellement est de 250 personnes avec une surface de salle de 950 m<sup>2</sup> environ. Afin de pouvoir accueillir les fêtes locales en toute sécurité (conscrits, Charrois Gourmands, bals ...), il est envisagé la réhabilitation de ce bâtiment (qui date des années 1980) en salle polyvalente en élevant la jauge de l'effectif autorisé. Il est proposé de réaliser une étude de mise aux normes en matière de sécurité incendie et accessibilité PMR de la salle afin d'effectuer par la suite les aménagements nécessaires pour augmenter la capacité d'accueil.

**Implantation d'un 2<sup>ème</sup> Point d'Apport Volontaire**

Avec l'évolution de la collecte des emballages légers, l'unique PAV situé vers le cimetière risque d'être saturé.

La réflexion porte donc sur la création d'un deuxième PAV avec les trois conteneurs classiques (verre, emballages, papiers).

Il est envisagé l'implantation de ces conteneurs semi enterrés sur le parking situé vers l'entreprise Guillin à la charge de la Communauté de Communes d'ici 2023.

Point sur les travaux des commissions communales

- Annulation du goûter des anciens en raison de la crise sanitaire et distribution des colis des anciens effectuée directement à domicile par l'équipe municipale.
- L'enquête publique concernant la modification n°2 du PLU se termine le 5 janvier 2022.
- Concernant les volets du bâtiment école mairie, différents systèmes seront étudiés (volets fixes, volets orientables ...).
- Les nouvelles directives du protocole sanitaire concernant les écoles sont difficiles à appliquer. Pas de changement dans l'organisation qui est déjà mise en place depuis septembre.

Questions diverses

- Annulation de la cérémonie des vœux de la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45

Lantignié, le 20/01/2022

Le Maire,

Jean-Michel TOURNISSOUX.



Compte-rendu affiché le 21/01/2022